



Province de Québec, le 17 décembre 2018
Municipalité de St-Joseph-de-Lepage.

Lundi, le dix-sept (17) décembre 2018 se tenait à 20h00 au Centre Lepageois, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Magella Roussel, maire, mesdames les conseillères : Josée Martin et Myriam St-Laurent ainsi que messieurs les conseillers suivants : Jasmin Couturier, Ghislain Vignola, Hugo Béland et Yann-Érick Pelletier.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière était aussi présente.

1. 2018-275

Acceptation de l'ordre du jour.

Le maire ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers, l'acceptation de l'ordre du jour. Les membres du conseil affirment avoir tous reçu l'avis de convocation.

2. 2018-276

Présentation et adoption du budget 2019

Il est proposé par Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal soit autorisé à faire les dépenses suivantes et à s'approprier les sommes nécessaires à savoir:

Administration générale :	188 641\$
Sécurité publique :	94 428\$
Transport routier :	265 088\$
Hygiène du milieu :	116 796\$
Aménagement, urbanisme, autres :	67 382\$
Loisirs et culture :	44 160\$
Financement :	232 069\$

Total des dépenses : 1 008 564\$

Afin de payer les dépenses mentionnées, le conseil prévoit les recettes suivantes :

Paiement tenant lieu de taxes :	31 882\$
Péréquation :	0.00\$
Recettes de sources locales :	45 215\$
Transferts (subvention chemin) :	125 068\$
Revenu éolien :	63 092\$
Transferts (aide financière FIMR-PIQM)	156 301\$

Total des recettes : 421 558\$

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, soit un montant de 440 427\$ et des recettes fixes de compensation au montant de 146 579\$. Une taxe à l'évaluation ainsi que les tarifs de compensation pour les services de cueillette des matières résiduelles, de la récupération et de la matière organique ainsi que pour le service d'aqueduc et d'égout, la licence de chien et le service d'inspection et ramonage de cheminée fixé par le règlement 2018-09.



3. 2018-277

Adoption du plan triennal d'immobilisation.

Il est proposé par Monsieur Ghislain Vignola et appuyée par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte son plan triennal d'immobilisation comme suit :

Année 2019: _____ 105 000\$ réfection de la chaussée Rg 5 Ouest
Année 2020: _____ 35 000\$ module de jeux salle municipale
Année 2021: _____ 40 000\$ camion service

4. 2018-278

Fermeture de l'assemblée.

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, la fermeture de l'assemblée à 20h06.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.
sec.-trés.